

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 133-2015

Pour les agents du corps de l'AENES et dans l'attente de l'intégration notamment du corps des ITRF à ce régime du RIFSEEP, le conseil d'administration approuve à l'unanimité, pour l'année 2016 et à titre temporaire, la reconduction à l'identique des montants d'IAT et de PFR de l'année 2015.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16

Pour :	16
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président


Le Président
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.